

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : FORMATION

Janvier 2024

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre EURL MLG Solutions et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document.

Toute inscription est soumise aux présentes conditions générales de vente sauf dérogation formelle et expresse de EURL MLG Solutions. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

## Définitions :

- Client : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de EURL MLG Solutions.
- Stagiaire : personne issue du client et participant à la formation commandée.
- Stage intra entreprise : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

## Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra entreprises délivrées par EURL MLG Solutions.

## Contractualisation :

Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de EURL MLG Solutions pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Une convention de formation en double exemplaire est transmise par courrier à charge pour le responsable de l'inscription de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

EURL MLG Solutions se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

## Supports pédagogiques :

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à EURL MLG Solutions et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de EURL MLG Solutions ou à des tiers les dits supports sans un accord écrit préalable de EURL MLG Solutions.

**Confidentialité :**

EURL MLG Solutions s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

**Responsabilité :**

EURL MLG Solutions s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de EURL MLG Solutions ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de EURL MLG Solutions.

EURL MLG Solutions n'est pas responsable des objets et des effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. EURL MLG Solutions ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de EURL MLG Solutions, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

EURL MLG Solutions déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

**Annulation par le client :**

En cas d'annulation ou d'ajournement, du fait du client, d'une étape ou de l'action, il sera facturé :

- 50 % des honoraires correspondants si la décision a été notifiée entre le 15<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup> jour précédant la date de démarrage du stage.

- 100 % des honoraires correspondants si l'annonce de la décision a été notifiée dans les 15 jours précédant la date prévue.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Par ailleurs, si un coût de préparation était prévu avant l'animation du stage, ce dernier restera à la charge du client.

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

#### **Annulation par EURL MLG Solutions :**

EURL MLG Solutions se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versées au client.

Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

EURL MLG Solutions ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

#### **Tarifs :**

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité.

#### **Conditions de Paiement :**

Toutes les factures émises par EURL MLG Solutions sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Dans la mesure où EURL MLG Solutions édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Le client s'engage à notifier à EURL MLG Solutions toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO au plus tard avant le démarrage de la session de formation. À défaut, EURL MLG Solutions se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

**Conditions restrictives :**

EURL MLG Solutions se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente,
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

**Clause résolutoire :**

En cas de manquement à l'une quelconque des présentes conditions générales ou aux conditions particulières indiquées sur le devis (notamment quant au versement de l'acompte), EURL MLG Solutions aura la faculté de considérer comme résilié de plein droit le contrat de prestation de services conclu avec le Client, sans indemnité à la charge de EURL MLG Solutions et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de EURL MLG Solutions.

**Données personnelles :**

Les informations nominatives collectées dans le cadre de l'exécution de la prestation convenue avec le client sont indispensables au traitement de votre demande. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de la société EURL MLG Solutions qui s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

Conformément à la loi Informatique et Liberté (article 27 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978), le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour ce faire, il suffit de faire une demande par écrit à [mariliis@b2bgrowth.fr](mailto:mariliis@b2bgrowth.fr). Le client autorise EURL MLG Solutions à citer son entreprise et à faire figurer son logo en tant que référence client.

**Dispositions diverses :**

Tous les litiges relatifs à l'exécution et à la cessation des obligations contractuelles entre les parties, et notamment les litiges relatifs au paiement des sommes convenues, sont de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bobigny, 1-13 Rue Michel de l'Hospital,



93008 Bobigny Cedex. Seul le droit français est applicable, quel que soit le lieu d'exécution de la prestation.